

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À

Centre
de services scolaire
de l'Or-et-des-Bois

Québec



ÉCOLE ST-ISIDORE

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE



Nom et particularités de l'école primaire	École St-Isidore Enseignement préscolaire 4-5 ans et primaire du 1^{er} au 3^e cycle Cote de dévaluation : 5 École située en milieu rural
Nom de la direction	Fannie Bourcier
Nom des membres du comité Violence à l'école	Les enseignants: Nadine Brunet, Karina Idiart, Geneviève Charron, Chantal Godbout, Anick Charette
	Direction: Fannie Bourcier
	Les éducatrices spécialisées: Karolyn Hallé et Annie Beaulieu
Mandat:	Mise à jour du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.
Valeurs provenant de notre projet éducatif	Collaboration, ouverture d'esprit et créativité

Table des matières

Définition	1
1. Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence	2 - 3
2. Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence	3
2.1 Objectifs écoles et les moyens visant à améliorer le climat suite au sondage	4 - 5
3. Mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire	6
4. Modalités applicables pour effectuer un signalement et une consignation des actes d'intimidation ou de violence à l'intérieur de l'école	6
5. Interventions devant être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, ou autre membre du personnel de l'école ou par d'autres personnes	7 - 8
6. Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation	8 - 9
Protocoles d'intervention : Comportements sexualisés et violences sexuelles	10 - 14

Le présent plan de lutte contre la violence et l'intimidation se veut un outil de référence pour l'école en matière de prévention et de traitement de la violence.

Définition

VIOLENCE	intentionnellement, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser ou d'opprimer en s'attaquant à l'intégrité ou au bien-être psychologique ou physique, aux droits ou aux biens d'une personne.
INTIMIDATION	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (bannir, exclure).
CYBERINTIMIDATION	La cyberintimidation consiste à utiliser les technologies de communication telles qu'Internet, les sites de réseautage social, les sites Web, le courriel, la messagerie texte et la messagerie instantanée pour intimider une personne à répétition ou la harceler.
CONFLIT	Chaque conflit n'implique pas nécessairement une situation de violence. Il s'agit d'un état incompatible entre les désirs de deux personnes et leurs buts respectifs. Le conflit n'est ni bon ni mauvais, c'est sa gestion qui importe le plus, en optant pour des stratégies constructives de type gagnant-gagnant. Dans un conflit, l'affrontement implique des opposants de forces égales.
ACTEURS	Toutes les personnes concernées par un évènement de violence ou d'intimidation à titre d'agresseurs, de victimes ou de témoins.
INTERVENANTS	Tout membre du personnel, incluant le service de garde, qui intervient lors d'une situation en lien avec la violence et l'intimidation.

1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

ANALYSE	2022-2023
<p>À la suite du portrait fait en regard de la violence à l'école et des mesures actuelles mises en place, quelles sont les informations importantes à retenir pour notre école?</p>	<p>L'école primaire Saint-Isidore est située dans le secteur Val-Senneville, en secteur rural. L'école a un indice de défavorisation de 5 sur 10.</p> <p>Il y a 228 élèves inscrits de la maternelle 4 ans à la 6^e année.</p> <p>Nous observons que:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conflits sont surtout présents aux récréations et sur l'heure du dîner; • Les conflits sont fréquents dans les relations entre les filles au 2^e et au 3^e cycle (parler dans le dos, mettre à l'écart, rejeter); • Il y a de la cyberintimidation, des insultes et des noms à connotation sexuelle aux 2^e et 3^e cycles; • Il y a davantage d'impolitesse et d'arrogance envers l'adulte; • Il y a de violence physique entre garçons à tous les cycles; • Au préscolaire, les habiletés sociales de base sont à instaurer et transférer en contexte de cour d'école.
<p>Les priorités à améliorer à notre école</p>	<p style="text-align: center;">2023-2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le niveau de politesse entre toutes les personnes à l'école. • Diminuer la violence physique. • Faire prendre conscience de la signification des mots et de leur impact sur les autres.

2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

2023-2024

Les mesures universelles de prévention qui sont mises en place et les objectifs mesurables afin de prévenir les situations d'intimidation:

- Activités de prévention et de réinvestissement en lien avec les valeurs de l'école;
- Déploiement de la plateforme Moozoom;
- Escalier de la résolution de conflits;
- Système de renforcement pour toute l'école (billets de valeurs et élèves du mois);
- Ateliers de résolution de conflits à travers nos activités de prévention;
- L'utilisation de Brindamin, Fluppy et Mini-Moozoom au préscolaire;
- Activités et récompenses , une fois par étape, aux élèves méritants et pigés dans les billets de valeur;
- Zone de surveillance sur la cour d'école;
- Ateliers sur l'intimidation et la cyberintimidation pour le 2e et le 3e cycle;
- Les maternelles sont invités en tout temps à participer aux récréations avec leur enseignante;
- Magasin sur la cour d'école lors des récréations.

À mettre en place :

- Techniques d'impact mensuelles préparées par les TES et animées par les titulaires selon le calendrier des thèmes Moozoom;
- Instauration d'une démarche d'interventions graduées (DIG);
- Bonifier et exposer Moozoom dans l'école;
- Réinstaurer la salle de réflexion;
- Mettre en place une boîte aux lettres pour permettre les dénonciations anonymes ou les demandes de rencontre avec une TES.

**D'autres mesures pourraient être mises en place selon les besoins des élèves.*

2.1. LES OBJECTIFS ÉCOLES ET LES MOYENS VISANT À AMÉLIORER LE CLIMAT SUITE AU SONDAGE

Objectif 1	Moyens
<p>Objectif : Lorsque nous ferons l'analyse des billets de communication orange complétés par le personnel, nous atteindrons un maximum de 15 billets/cycle concernant l'impolitesse.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Préciser aux élèves, d'ici fin septembre, en quoi consiste l'impolitesse à l'aide d'une technique d'impact dans le but de faire prendre conscience de la signification des mots et de leurs impacts sur les autres (enseignants et TES);• Cibler les thèmes Moozoom en lien avec la politesse;• Sensibiliser les parents à l'aide d'un dépliant en octobre;• Intervenir au quotidien sur les actes d'impolitesse en remplissant un billet de comportement;• Valoriser la politesse par le biais de l'interphone, lors des rassemblements, à l'aide des billets de valeurs et des élèves du mois tout au long de l'année;
Objectif 2	Moyens
<p>Objectif : Pour les élèves ciblés, réduire de moitié le nombre de billets de communication en lien avec la violence physique sur la cour d'école</p>	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser une technique d'impact en novembre pour illustrer aux élèves l'impact de la violence physique et verbale en novembre (enseignants et TES);• Cibler les thèmes Moozoom en lien avec la violence physique et verbale;• Sensibiliser les parents à l'aide d'un dépliant en novembre;• Recadrer les règles de contact dans les sports et activités de la cour d'école (soccer et montagne) et communiquer les changements à toutes les personnes qui surveillent aux récréations et aux diners;• Sous-groupes d'habiletés sociales avec les élèves ciblés.

2.1. LES OBJECTIFS ÉCOLES ET LES MOYENS VISANT À AMÉLIORER LE CLIMAT SUITE AU SONDAGE

Objectif 3	Moyens
<p>Objectif : Pour les 2e et 3e cycles faire prendre conscience de la signification des mots à connotation sexuelle</p>	<ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation auprès des élèves sur la signification et l'impact des mots à connotation sexuelle (enseignants et TES); (consulter Abby)• Cibler les thèmes Moozoom en lien avec le langage vulgaire;• Faire venir la sexologue en conseilance ou en animation pour les mots et expression à connotation sexuelle auprès de groupes ciblés;• Valider avec les surveillantes au diner pour avoir le portrait plus précis des élèves et des expressions;• Si une problématique est généralisée, aviser les parents par une communication-école-famille.

3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

Mesures de collaboration prévues	2023-2024
<ul style="list-style-type: none"> • Envoi des billets de communication par l'agenda; • Appel aux parents dès qu'une situation se produit et rencontre à l'école au besoin; • Inciter les parents à nous appeler lorsque l'enfant n'en parle pas à l'école et seulement à la maison.; • Lecture de l'élève avec son parent du code de vie de l'école et signature des parents en début d'année; • Inviter les parents si un plan de travail doit être mis en place. 	<p>Le code de vie est présent dans l'agenda ou le cahier de communication-école-famille ainsi qu'une page en lien avec l'intimidation dans ces derniers.</p>
	<p>Au début de l'année scolaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt du plan de lutte sur la page Web de l'école; • Signature des parents du code de vie et des deux dépliants; • Informer les parents des ateliers donnés aux élèves et des thèmes Moozoom exploités; • Adoption du plan de lutte par le conseil d'établissement.

4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT ET UNE CONSIGNATION DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Modalités qui sont prévues	2023-2024
<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les élèves à parler à leur enseignante ou à un adulte en qui ils ont confiance; • Rappeler aux élèves le rôle des intervenantes, les rencontres en début d'année et inciter les témoins à dénoncer à travers les ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une boîte aux lettres anonyme pour permettre les dénonciations anonymes ou les demandes de rencontre avec une TES.

5. LES INTERVENTIONS DEVANT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR D'AUTRES PERSONNES.

2023-2024

Actions prévues

- Utilisation des billets de communication;
- L'adulte qui voit ce qui se passe doit le compléter. S'il n'a pas vu, il parle généralement avec les élèves impliqués ou vient voir les TES pour que l'on poursuive l'intervention;
- Discussion avec la direction selon la situation pour convenir des actions à prendre;
- Appliquer le protocole gradué lors de multiples visites à la salle de réflexion;
- Appliquer le protocole d'intervention en situation de violence et d'intimidation.

Par l'éducateur spécialisé:

- Rencontre avec l'auteur en question lorsqu'une situation se produit (ça peut aller d'une simple rencontre pour comprendre ce qui s'est passé, jusqu'au suivi si l'élève a besoin d'ateliers d'habiletés sociales ou de gestion de la colère);
- Victime : Évaluer l'impact du geste de violence et d'intimidation sur l'élève victime (ex: rejet, tristesse, colère, sentiment de vengeance, inquiétude, manque de confiance, peur, ...);
- Rassurer et établir un plan de sécurisation;
- Suivi à court terme pour l'auteur et pour la victime selon la situation (ex. : ce peut être seulement un contact quotidien pour s'assurer que tout est beau ou pour évaluer si l'élève a besoin d'une autre rencontre);
- Appel aux parents pour faire un suivi selon la situation. Expliquer ce qui a été fait, ce qui sera fait et les impliquer dans le processus (ex. : leur demander de nous contacter s'ils croient que la situation n'est pas réglée);
- Consigner les faits et les interventions qui ont été appliquées en complétant une fiche de signalement dans SPI;
- Suivi post-intervention et travail en collaboration avec la direction et le CSSOB.

Mesures possibles:

- Informer les intervenants impliqués auprès des élèves concernés de la situation et des mesures mises en place;
- Enseignement explicite des comportements attendus;
- Retrait lors de certains moments (classe, activités , récréations, dîner avec les élèves, etc.);
- Déterminer un geste de réparation à faire;
- Élaborer un contrat ou d'un plan d'intervention;
- Planifier un suivi auprès des victimes et des agresseurs afin de s'assurer que la situation s'est redressée;
- Communiquer avec les parents des élèves concernés et au besoin planifier une rencontre de concertation;
- Référer aux ressources spécialisées: psychologue, psychoéducateur, policier éducateur, CISSS, partenaires de la santé;
- Procéder à une suspension à l'interne ou à l'externe.

*****Toutes autres mesures appropriées à la situation.**

6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Mesures de confidentialité et encadrement prévus	2023-2024
<ul style="list-style-type: none">• Souligner l'importance de la confidentialité;• Avoir recours à des autorisations de partage d'information, en cas de besoin;• Toute information reçue sera traitée de façon respectueuse et confidentielle.• Seulement les personnes impliquées seront avisées.	<p>La notion de confidentialité est à revoir en équipe-école afin de toute la respecter.</p> <p>En revanche, si l'on travaille en prévention ou qu'on doit augmenter la surveillance pour certains élèves, statuer quelles informations on peut dire et ne pas dire et expliquer le tout à l'équipe-école.</p>

Modalités qui sont prévues	2023-2024
<p>Activation de la pastille à cet effet dans SPI qui envoie directement la situation à la direction générale du CSSOB</p>	<p>À l'intérieur de l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consigner les informations relatives à la violence ou l'intimidation sur SPI; • Suivi à court, moyen ou long terme pour l'élève et/ou pour la victime afin de s'assurer que la situation a pris fin. (Ce peut être sous forme de rencontre surprise ou simplement une visite quotidienne une fois par jour pour s'assurer que tout se maintient); • Travail en collaboration avec la direction, donc rencontre avec les personnes concernées au besoin.; • Suivi auprès des parents lorsque l'intervention est complétée et leur rappeler qu'ils peuvent toujours communiquer avec nous en cas de doute ou de besoin.

PROTOCOLES D'INTERVENTION : COMPORTEMENTS SEXUALISÉS ET VIOLENCES SEXUELLES

Le présent document a pour but de préciser les interventions à réaliser lors de violences sexuelles et de comportement sexualisés en milieu scolaire pour les élèves de moins de 18 ans. **1^{er} intervenant** : personne qui est témoin ou à qui la situation est rapportée en premier lieu (surveillant, enseignant, éducatrice service de garde, etc.)

2^e intervenant : La personne à qui l'on confie la situation (TES, direction d'école).



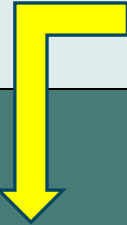
Comportements sexualisés

	Définitions	Exemples
Comportements sexualisés sains ou naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Découlent d'une curiosité naturelle et correspondent à l'âge ou au niveau de développement de l'élève; • Ne suscitent pas d'émotions (peur, honte) sur les personnes impliquées; • Contexte d'exploration sexuelle entre des élèves du même âge ou de niveaux semblables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des élèves de 1^{re} année montrent leurs parties intimes • Des élèves dessinent des organes génitaux • Des élèves jouent à la tag en se touchant les fesses
Comportements sexualisés préoccupants	<ul style="list-style-type: none"> • Ne correspondent pas à l'âge ou au niveau de développement de l'élève; • Répercussions négatives sur le jeune ou d'autres personnes (émotions ressenties) • Persiste malgré les interventions adéquates d'adultes 	<ul style="list-style-type: none"> • Des garçons lèvent la jupe des filles malgré des interventions • Des élèves se mettent au défi de toucher au plus grand nombre de fesses

Attitudes et posture à privilégier lors d'une intervention

- Limiter l'intervention
- Intervenir sur le comportement
- Éviter de culpabiliser ou de moraliser
- Rester calme et bienveillant
- Limiter l'intervention auprès de l'élève ou des élèves concernés pour assurer la confidentialité et éviter la stigmatisation
- Intervenir sur le comportement et non la personne.

Protocole d'intervention du 1^{er} intervenant

L'élève est seul 	L'élève est en groupe 
 S'approcher de l'élève ou du groupe pour intervenir	
	VÉRIFIER l'état des autres élèves impliqués et ÉVALUER si l'intervention doit être faite en groupe ou individuellement
Donner une consigne claire et précise pour faire cesser un comportement et sécuriser l'élève ou le groupe	

Protocole d'intervention du 2^e intervenant

1. Rencontre individuellement le(s) élèves :

Questionner l'élève par des questions ouvertes et non suggestives afin de mieux comprendre la situation.

2. Identifier le comportement en tenant compte des éléments suivants :

- Différence d'âge
- Lien entre les élèves
- Émotions ressenties
- Impact causé
- Contexte
- Fréquence
- Réaction des autres élèves

3. Déterminer la nature du geste :

- Sain ou naturel
- Préoccupant
- Violence ou abus sexuel (se référer au protocole)
- Laisser une trace de l'intervention dans le dossier SPI de l'élève

Moyens de soutien

- ✓ Rester vigilant face aux élèves concernés;
- ✓ Rencontrer individuellement les élèves;
- ✓ Informer les parents et les professionnels scolaires et partenaires qui œuvrent auprès de l'élève au besoin;
- ✓ Appliquer les mesures de soutien auprès des élèves impliqués;
- ✓ Intensifier le soutien pour les comportements préoccupants;
- ✓ Consulter au besoin des partenaires.

Suivi

- ✓ Revoir le(s) élève(s) au besoin;
- ✓ Ajuster les mesures d'encadrement ;
- ✓ Formation du personnel;
- ✓ Atelier aux élèves par la CP éducation à la sexualité;
- ✓ Collaborer avec la famille si le comportement est récurrent;
- ✓ Faire un retour auprès des membres du personnel concerné.

Abus sexuels

Lorsqu'il y a raison de croire qu'un enfant de moins de 18 ans subit un abus sexuel, la loi oblige de signaler au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) sans délai, et ce, dans l'une des deux situations :

- « Lorsque l'enfant subit des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, incluant toute forme d'exploitation sexuelle;
- « Lorsque l'enfant encourt un risque sérieux de subir des gestes à caractère sexuel avec ou sans contact physique, incluant toute forme d'exploitation sexuelle. »

Protocole d'intervention

Demander à la TES de rencontrer l'élève

- ✓ Écouter l'élève sans poser de questions ni porter de jugement;
- ✓ Évaluer le niveau de risque pour l'élève;
- ✓ Signaler à la DPJ et collaborer avec celle-ci;
- ✓ Prendre des notes;
- ✓ Aviser la direction de l'école.

**Toute information doit rester confidentielle*

Sextage lors d'un partage d'images intimes

Action d'envoyer un message à caractère sexuel transmis par l'entremise d'Internet ou toutes formes d'appareils technologiques. Il peut prendre la forme de mots, de photos ou de vidéos.

Demander à la TES de rencontrer l'élève

- ✓ Écouter l'élève sans poser de questions ni porter de jugement;
- ✓ Évaluer le niveau de risque pour l'élève;
- ✓ Prendre des notes;
- ✓ Aviser la direction;
- ✓ Rencontrer individuellement les élèves impliqués. S'il s'agit d'élèves plus âgés qui sont dans une autre école, aviser le policier scolaire;
- ✓ Sensibiliser les élèves concernés des impacts personnels et légaux;
- ✓ Communiquer avec les parents.

Autres moyens :

- Formation continue au personnel de l'école;
- Faire appel à l'agente de développement, volet éducation à la sexualité;

Faire appel à nos partenaires pour offrir des ateliers de sensibilisation aux élèves : Sûreté du Québec, CALACS, CISSS, Develop'Action.